

**SOMMET DE NAIROBI SUR LES 25 ANS DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(CIPD+25)**



**LE FINANCEMENT DES PARTENARIATS :
DEFINIR CE QUI FONCTIONNE**

Note de communication

Nairobi le 13 Novembre 2019

**Monsieur le Modérateur,
Mesdames et Messieurs**

C'est un réel plaisir pour moi de saisir cette opportunité pour partager avec le reste du monde l'expérience du Burkina Faso en matière de partenariat pour le financement du développement.

En vue d'accroître l'efficacité de l'aide et celle de la coopération au développement, le Burkina Faso a adhéré aux initiatives internationales notamment l'Accord de partenariat de Busan.

Pour le suivi de la mise en œuvre de cet accord, il a été mis en place un cadre partenarial qui promeut les engagements pris à Busan et l'apprentissage mutuel des bonnes pratiques. Il définit les principes qui constituent les fondements d'une coopération efficace, à savoir l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires, l'orientation vers les résultats, les partenariats pour le développement inclusif, et la transparence et la redevabilité réciproque.

Mon intervention, qui s'insère dans le thème général « le financement des partenariats : définir ce qui fonctionne », me permet de développer les axes de notre coopération pour le développement.

Mesdames et Messieurs ;

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 demande la mobilisation de financements pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Toutes les sources de financement et tous les instruments disponibles devront être utilisés, et parfois combinés, pour répondre aux besoins immenses auxquels les pays en développement doivent faire face.

Conscient que le développement inclusif passe par le développement du capital humain, le Burkina Faso a fait des questions de population une priorité nationale à travers l'axe 2 du Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) « développer le capital humain ». Dans ce sens, le pays a développé un partenariat actif de mobilisation des ressources pour financer les questions de population et de développement. Ainsi, une direction générale de la coopération que j'ai eu l'honneur de diriger entre 2013 et 2016, a été créée en 1988 pour promouvoir la coopération et être l'interface entre le Gouvernement et les partenaires.

Mesdames et Messieurs

En vue de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les PTF, des cadres mixtes de concertation ont été institués. Il s'agit des cadres de suivi du PNDES, des tables rondes de mobilisation des ressources financières, des rencontres Ministre chargé des Finances -Troïka des PTF et Gouvernement-PTF, des Journées nationales de concertations Gouvernement – ONG, les cadres de concertations avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Au titre de la mobilisation des ressources externes, des actions au niveau international et national sont menées.

A cet effet, les tables rondes suivantes ont été organisées :

- la table ronde pour le financement des activités du 5ème Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) tenue en 2016,
- la table ronde sectorielle des bailleurs de fonds pour le financement du cadre stratégique national de lutte contre le VIH, le sida et les IST (CSN-Sida) 2016-2020 et du plan d'urgence 2017-2018 pour l'accélération de la réponse au VIH au Burkina Faso, tenue en 2017,

- la table ronde pour le financement du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), tenue en Février 2019,
- la table ronde pour le financement de la stratégie nationale de l'état civil, prévue en fin d'année 2019.

Mesdames et Messieurs

Outre ces actions, les mesures suivantes ont été prises :

- la signature en 2018 d'un Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires révisé ;
- la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance,
- l'encouragement des partenaires, qui n'en disposent pas, à se doter de cadre de programmation.

Pour les années à venir, le Burkina Faso envisage mener des actions nécessaires à l'accroissement des ressources tant internes qu'externes, en vue du financement des ODD à travers le PNDES. En ce sens le pays renforcera ses efforts dans la prospection et la mobilisation des financements innovants et plus spécifiquement dans le développement du PPP en tant qu'outil de mobilisation efficiente de la contribution du secteur privé national et international nécessaire à la réalisation des projets de développement. Il envisage encadrer cet instrument par un dispositif juridique et institutionnel solide qui permet de protéger et de rassurer les différentes parties prenantes.

Ces mesures et actions ont permis d'accroître la mobilisation des ressources des partenaires entre 2016 et 2018 d'un montant cumulé de 3724 millions USD dont 1095 millions USD en 2016, 1140 millions USD en 2017 et 1489 millions USD en 2018.

L'APD en 2018 provient majoritairement des partenaires multilatéraux avec un montant de 1000,47 millions de dollars US, suivis des partenaires bilatéraux avec un apport de 427,09 millions de dollars US et des ONG pour une contribution de 61,64 millions de dollars US. Cinq secteurs ont absorbé plus de la moitié de l'aide totale. Il s'agit des secteurs de la Santé (12,3%), de la Production agro-sylvo-pastorale (11,7%), des Infrastructures de transport, de communication et d'habitat (11,1%), de l'Environnement, Eau et assainissement (9,4%) et du Travail, emploi et protection sociale (9,2%).

Le secteur « santé » a reçu en 2018 un montant de 182,89 millions de dollars US contre 102,00 millions de dollars US en 2017, soit une hausse de 79,3%. L'aide fournie dans ce secteur en 2018 a été dominée par les dons (96,2%).

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs

Pour conclure, je voudrais insister sur deux points :

1. il faut un dispositif robuste qui permet une bonne coordination des partenaires au développement. Au Burkina Faso, nous avons une direction générale dédiée qui élabore chaque année un rapport sur la coopération pour le développement ;
2. il est fondamental d'accélérer la réalisation des objectifs de CIPD car essentiels pour l'atteinte des objectifs de développement durables.

Je vous remercie